

4.2. LEVIERS POLITIQUES

Ce document contient les transcriptions textuelles des vidéos proposées dans la partie « Leviers politiques » de la semaine 4 du MOOC « Économie circulaire et innovation ». Ce n'est donc pas un cours écrit au sens propre du terme ; le choix des mots, l'articulation des idées et l'absence de chapitrage sont propres aux interventions orales des auteurs.

Agendas Politiques de l'économie circulaire

Vincent Aurez

Expert, Institut de l'écologie circulaire

En 1976, dans le cadre d'un rapport écrit par Walter Stahel et Geneviève Reday était mentionné un nouveau concept, une économie en boucle, une économie circulaire. Ce concept était ensuite affiné au niveau théorique, académique, scientifique dans les années qui ont suivi, notamment en 1982 par le même Walter Stahel. Il a fallu attendre les années 2000 pour voir émerger ce concept au niveau des politiques publiques, au niveau des états, mais aussi des collectivités territoriales et on le verra au niveau de la coopération internationale.

L'année 2000, le G8 aux États-Unis voyait le Japon proposer une initiative sur les trois R : Réduire, Réutiliser, Recycler. Le Japon proposait une initiative internationale au G8 aux États-Unis, parce qu'en 2000, il venait d'adopter une loi sur cette économie circulaire. C'était officiellement le premier pays à adopter une loi sur l'économie circulaire. En 2008, le Japon accueillait le G8 à Kobé et faisait cette fois, non pas une proposition, mais l'adoption du premier plan de coopération internationale sur les trois R qui, vous le savez sans doute, correspond relativement à l'économie circulaire. La même année, en 2008, s'écrivait en Chine l'une des premières lois sur l'économie circulaire qui a ensuite été déclinée au niveau des provinces, des villes et des communes en Chine depuis. D'autres pays, notamment des pays occidentaux, ont depuis adopté depuis leur propre loi sur l'économie circulaire. C'est notamment le cas de la France qui, en 2014, proposait la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Dans sa première version, nulle mention de l'économie circulaire. A la fin lorsque la loi a été adoptée, on a pu voir le titre quatre, un titre entier consacré à ce sujet

d'économie circulaire. Vous pouvez le lire : [Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire de la conception des produits à leur recyclage.](#)

L'économie circulaire en France était déjà évoquée dans la loi du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale. Concrètement, l'économie circulaire est d'abord rentrée en France au niveau politique par le ministère des Affaires étrangères. Mais il a fallu attendre la loi sur cette transition énergétique pour la croissance verte pour que l'économie circulaire soit inscrite dans le droit positif français.

Le droit positif français, avec cette loi, propose une définition assez novatrice et très liée à la définition qu'a pu élaborer l'ADEME. Cette définition je ne vais pas vous la lire, vous pouvez la trouver sur internet parce qu'elle est extrêmement longue. Seulement ce qu'on retiendra, c'est que l'approche est en cycle de vie et qu'effectivement, on part de l'écoconception pour arriver à la fin au recyclage. Le recyclage n'est que l'un des sept piliers de l'économie circulaire, selon l'approche française. Voici donc pour la France une grande loi sur l'économie circulaire.

Plus concrètement, on a pu voir depuis cette loi de nouveaux décrets favorisant cette économie circulaire à travers différents secteurs. Voici un exemple très récent : le décret numéro 2016-703 du 30 mai 2016 relatif à l'utilisation des pièces de rechange automobiles issues de l'économie circulaire. Ce décret oblige les professionnels commercialisant des prestations d'entretien ou de réparation de véhicules à mettre à disposition, pour certaines catégories de pièces de rechange, des pièces issues de l'économie circulaire à la place de pièces neuves. Cela a un impact environnemental. On favorise la vente de pièces recyclées et on offre aux consommateurs en France le choix du circulaire. Cela a aussi un impact pour le consommateur au niveau économique. Voici une illustration tirée d'un journal qui nous compare des prix moyens pour certaines pièces d'automobiles neuves et réutilisées.

En France encore, d'autres initiatives ont vu le jour. C'est l'exemple des engagements pour la croissance verte adoptée le 27 avril 2016 qui sont une initiative élaborée aux Pays-Bas et qui vise à rassembler différents types d'acteurs de la société. À la fois des acteurs économiques, l'acteur étatique, potentiellement des associations selon les engagements. Ces différents acteurs se fixent eux-mêmes des objectifs contraignants, sur le recyclage par exemple. L'un des engagements pour la croissance verte mentionne notamment le recyclage des déchets issus de la construction avec des objectifs d'ici 2020 et 2030. On a donc la création de partenariats multiacteur, une initiative qui est très médiatisée, comme un label, et une nouvelle voie de coopération public-privé qui ne passe pas par un contrat très normé, mais par une approche beaucoup plus douce de coopération et d'engagement.

Au niveau européen, d'autres textes ont vu le jour. C'est bien sûr le cas du paquet européen sur l'économie circulaire, qui propose dans le détail des modifications de directives déjà existantes, par exemple la directive 2008-98 relative aux déchets, encore une autre sur les véhicules hors d'usage, ou encore celle relative aux piles et accumulateurs. Ce paquet européen regroupe différentes directives déjà existantes, harmonise des définitions et fixe des objectifs quantitatifs. J'en ai sélectionné ici trois : le recyclage de 65 % des déchets

municipaux d'ici 2030, le recyclage de 75 % des déchets d'emballage d'ici 2020 et la réduction de la mise en décharge à 10 % de l'ensemble des déchets d'ici à 2030. C'est un paquet européen sur l'économie circulaire qui est très attaché encore aux déchets et n'aborde pas entièrement, par exemple, la thématique de l'écoconception. Elle a néanmoins le mérite d'aborder ce sujet d'économie circulaire et de proposer un terrain d'entente de communication entre les États membres. Voici au niveau étatique.

Au niveau des villes, au niveau des collectivités territoriales, d'autres initiatives ont vu le jour. On va regarder plus en détail l'initiative de la Ville de Paris pour l'économie circulaire, d'abord à travers une réflexion dédiée, de plus d'un an, qui a abouti au Livre Blanc de l'économie circulaire du Grand Paris. On voit, par exemple dans ce Livre Blanc, Paris expliquer qu'elle se fixe comme objectif non seulement l'introduction, mais de donner du poids à de nouveaux critères qui seraient des critères d'économie circulaire dans les marchés publics.

Pourquoi une telle initiative au niveau des collectivités territoriales ? Retenez un chiffre. Sur l'ensemble des marchés publics en France de plus de 90 000 euros, environ 7 % contiennent des clauses environnementales ou sociales. C'est extrêmement peu et cela ne favorise pas les entreprises, par exemple, qui ont investi dans l'économie circulaire et proposent des services ou des produits plus vertueux. Voici une initiative au niveau de la ville de Paris qui n'attend pas la loi et qui se propose par elle-même d'introduire et de définir de nouveaux critères. C'est un exemple à Paris.

On peut aussi regarder les régions avec le programme national de symbiose industrielle, porté par l'ADEME et l'Institut de l'Economie Circulaire, qui vise à expérimenter sur quatre régions un programme de synergie interentreprises, d'écologie industrielle de manière généralisée, systématique, avec des retours sur expérience qui commencent déjà à voir le jour et qui sont extrêmement positifs.

Nous avons parlé des politiques. Nous avons parlé encore avant des travaux académiques et scientifiques, mais comment ne pas aborder le financement de l'économie circulaire ? Nous parlons en effet de prendre en compte, dans les choix politiques, le long terme. Comment faire pour prendre le long terme dans des choix financiers dans un monde où des machines à haute fréquence calculent, plusieurs millions de fois par minute, des échanges d'actions au niveau mondial ? Comment faire pour introduire ce long terme dans les marchés financiers, mais aussi dans les décisions d'investissement, par exemple des fonds de pension ou des fonds souverains ?

Plusieurs organismes bancaires y ont réfléchi et commencent à proposer de nouvelles réflexions. C'est le cas notamment de la banque ING avec un rapport disponible en ligne sur la refonte du système financier au regard de l'économie circulaire. C'est notamment aussi le cas dans un rapport non traduit en Français, ni en anglais, de la banque Rabobank, mais il y a aussi les initiatives de banques publiques, comme la Banque Européenne d'Investissement, qui proposent aujourd'hui d'intégrer aussi des critères d'économie circulaire dans leur choix d'investissement et dans leur soutien de projets. C'est sans doute la prochaine étape de l'économie circulaire et de sa transition à l'échelle globale. Au niveau académique certes, au niveau politique aujourd'hui, demain, peut-être, dans la finance.